

Séance extraordinaire du 25 mars 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de mars deux mille treize à dix-huit heures dix, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Est absent : le conseiller Michel Turner.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Danielle Bilodeau, greffière.

---

### **CV-2013-02-25**

#### **Période de questions**

Une personne assiste à la séance mais ne prend la parole.

---

### **CV-2013-02-26**

#### **Acquisition des lots 5 200 907 et 5 200 908 du cadastre du Québec (rue Longwood, secteur Saint-Romuald), ouverture de rue et affectation à l'utilité publique**

Réf. : [DEV-2013-042](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2013-042 a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 200 907 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Domaine Longwood S.A., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 200 908 du cadastre du Québec à des fins de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Domaine Longwood S.A., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-27**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucun membre du conseil ne prend la parole.

---

**CV-2013-02-28**

**Période de questions**

Personne ne prend la parole.

---

**CV-2013-02-29**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

À 18 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Danielle Bilodeau, greffière

---